

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **09 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-07-02

Objet de la Délibération :

Demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique ».

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Jean-Pierre RIPPERT donnant procuration à Laurent THOUVENOT, Alice PRUD'HOMME donnant procuration à Alain SANCHEZ.

0 absent :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ.

Soit 19 votants

Date de convocation :
01 JUILLET 2026

Secrétaire de séance : Marie GUIMBERT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de L'Argentière-la-Bessée bénéficie de la dénomination « commune touristique », attribuée par arrêté préfectoral du 18 août 2021 pour une durée de cinq ans.

Cette dénomination arrivant à échéance, il convient d'en solliciter le renouvellement auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

Il est précisé que cette dénomination reconnaît les efforts de la commune en matière de développement touristique, notamment :

- La mise en œuvre d'une politique active d'accueil et de promotion touristique,
- L'existence d'une capacité d'hébergement permettant l'accueil d'une population non permanente,
- L'organisation régulière d'animations touristiques.

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande de renouvellement doit comporter les pièces suivantes :

- ✓ La présente délibération du Conseil municipal,
- ✓ L'arrêté préfectoral de classement de l'office de tourisme en vigueur,



- ✓ Le formulaire national de demande de dénomination de commune touristique,
- ✓ La liste des événements majeurs organisés sur la commune,
- ✓ La liste détaillée des hébergements touristiques permettant de justifier la capacité d'accueil,
- ✓ Une note présentant les animations touristiques organisées sur la commune par l'office de tourisme, accompagnée de justificatifs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire ;
- De solliciter le renouvellement de la dénomination « commune touristique » pour la commune de L'Argentière-la-Bessée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer et déposer le dossier de demande auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, conformément aux dispositions du Code du tourisme ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 09 JUILLET 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**